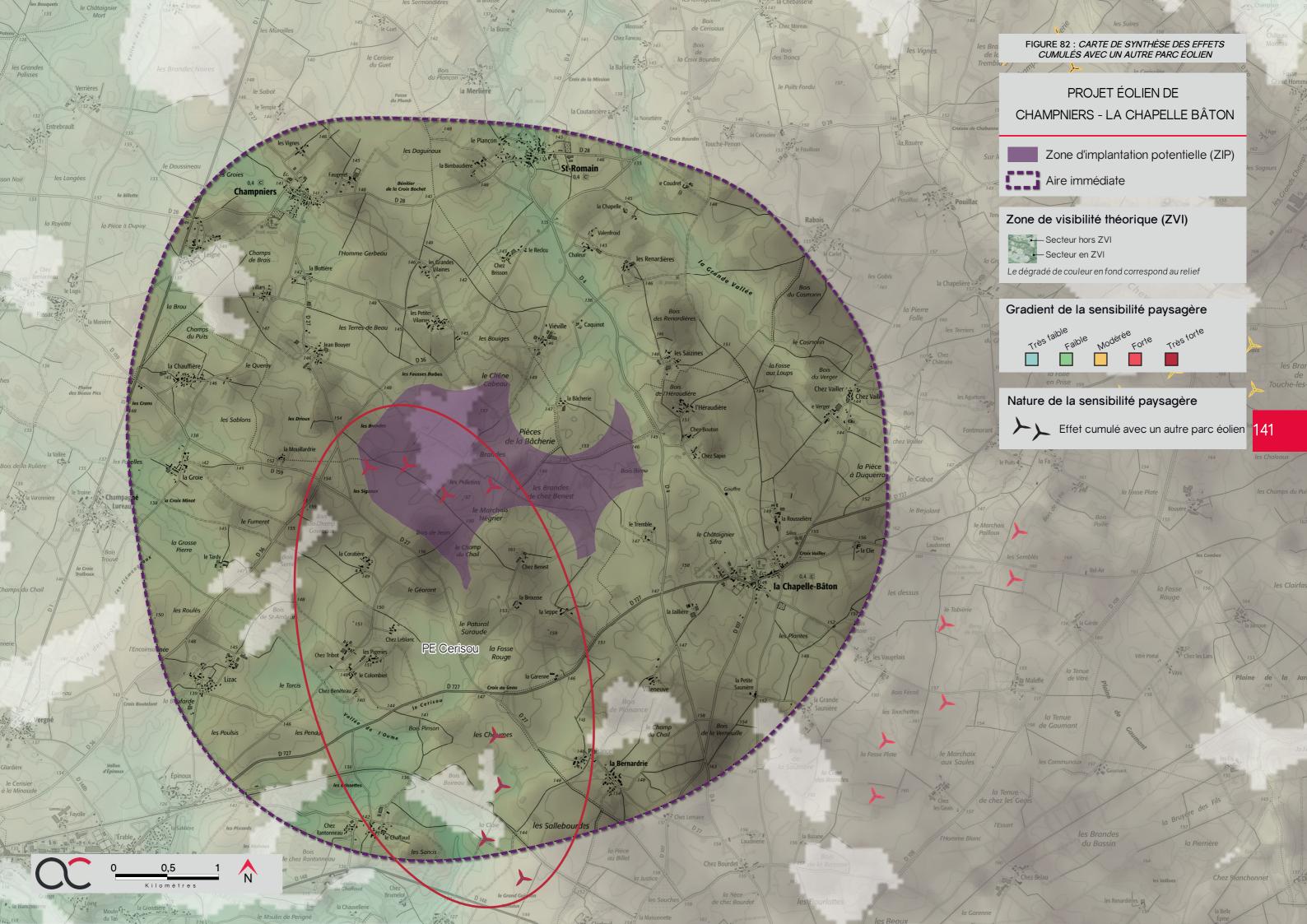


2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

Ce chapitre a été abordé précédemment pour les trois aires d'études simultanément. La carte ci-contre rappelle les éléments de synthèse à prendre en compte au stade de l'aire d'étude immédiate.



3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein de l'aire immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.2. LES SITES PROTÉGÉS

Il n'y a pas de site protégé au sein de l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.3. LES SECTEURS PATRIMONIAUX REMARQUABLE

L'aire d'étude immédiate ne compte pas de SPR.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.4. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Sur le territoire d'étude du projet éolien de Champniers - La Chapelle Bâton, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 2 situés dans l'aire immédiate. Ces derniers sont numérotés de 1 à 2.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude immédiate est donné ci-dessous dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

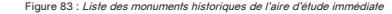
- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

À l'échelle de l'aire immédiate, une analyse plus fine de chaque monument historique est présentée dans la suite de ce rapport comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne avec un cône illustrant l'emprise visuelle maximale de la ZIP,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

| N' | NOM | COMMUNE | DÉPARTEMENT | PROPRIÉTAIRE | PROTECTION | DISTANCE DU VIP (en km) | CADRE PAYSAGER | ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE | VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP | COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP | | |
|----|------------------------|----------------|-------------|--------------|------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---|--|--|--|
| | AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE | | | | | | | | | | | |
| 1 | Eglise Saint-Martin | Champniers | 86 | commune | Classé | 2,1 | Au cœur du bourg de Champniers | En ZVI | VIP potentiellement visible depuis les abords de l'église Saint-Martin | Covisibilité entre le VIP et l'église Saint- Martin | | |
| 2 | Eglise Saint-Pierre | Chapelle-Béton | 86 | commune | Partiellement Classé-Inscrit | 1,4 | Au cœur du bourg de la Chapelle-Bâton | En ZVI | VIP potentiellement visible depuis les abords de l'église Saint-Pierre | VIP et monument potentiellement visibles depuis la rue adjacente à l'édifice | | |





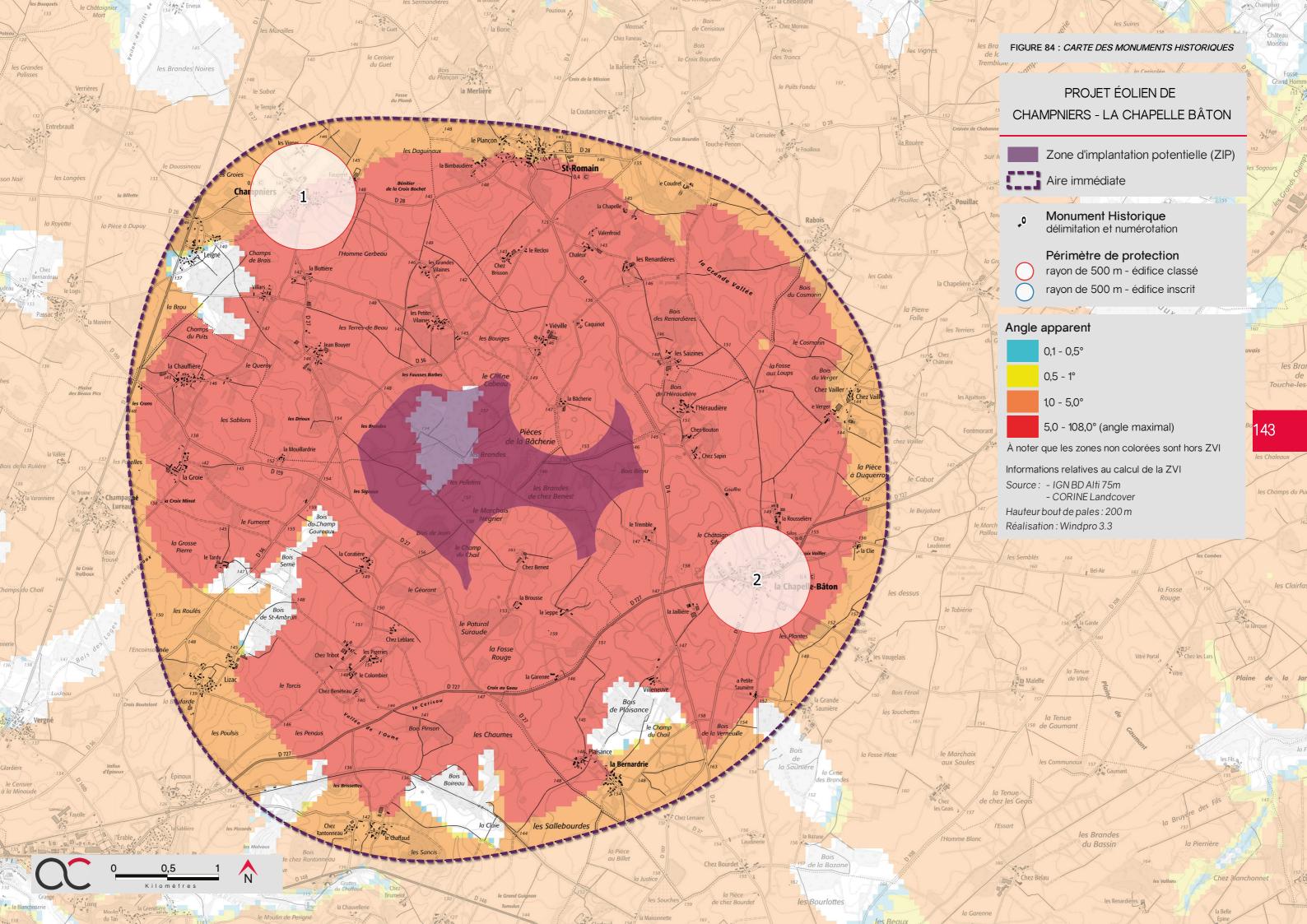






Photo 93 : Vue depuis le D 28 en direction du VIP, la vue est filtrée par la trame bâtie et la végétation, il ya un phénomène de covisibilité indirecte avec l'église Saint-Martin

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis l'entrée du village, le VIP et l'église Saint-Martin sont visibles dans le même angle de vue. Cependant, le VIP est filtré par la trame bâtie et la végétation du village, le phénomène de concurrence visuelle est modéré.







Photo 94 : Depuis la route des Châtaigneraies, le VIP est tronqué par la végétation et la trame bâtie du village

Degré d'ouverture sur le paysage : La vue de la place de l'église de Champniers est cernée par des habitations. Depuis les abords du monument bien que l'espace se dégage, le VIP est tronqué par la trame bâtie et la végétation du village. La sensibilité est qualifiée de faible.